

Festubert, le 21/092026

Cher(e) adhérent(e),

Notre Conseil d'Administration a choisi de soumettre à l'approbation d'une Assemblée Générale la revalorisation du tarif de nos licences et de nos bagues dès 2027.

Vous êtes nombreux à nous demander pourquoi ces mesures nécessaires sont soumises au vote. Nous vous expliquons pourquoi en détail.

Des évolutions importantes qui n'ont rien coûté aux colombophiles

L'acquisition de notre siège et ses travaux, la création du musée, du loft France Master, du magasin colombophile et de l'application FCF ont été financés par la vente de notre ancien siège et les subventions obtenues.

Si les factures doivent d'abord être payées par la FCF, elles sont ensuite refinancées par le versement de subventions équivalentes.

Ceci explique en partie les bilans annuels négatifs de ces dernières années (décalage entre le règlement des factures et le versement des subventions de prise en charge).

Au terme du versement de ces subventions, la trésorerie disponible sera équivalente à 6 mois d'activité. Les investissements réalisés ne nous ont donc pas appauvris.

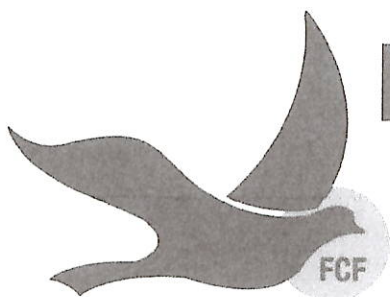
Une situation future préoccupante et qu'il faut anticiper

Nous devons toutefois être clairvoyants et anticiper l'avenir. Une analyse de nos bilans en «isolant» les événements exceptionnels (travaux, championnats du monde, etc...) et en anticipant l'arrêt des subventions annonce un avenir préoccupant.

Les charges impératives de la FCF augmentent (eau, électricité, taxes, impôts, salaires, achats de fournitures, frais juridiques, coût des contrôles de nos concours...).

En parallèle, la baisse constante des effectifs colombophiles fait fondre nos revenus (baisse de la vente de licences et de bagues, baisse du nombre de permis de lâcher...).

Ce déséquilibre entre les charges et les revenus pèse près de - 35 000 euros par an sur nos comptes. Cet écart « vide » progressivement nos disponibilités dans lesquelles nous devons puiser chaque année. Si aucune disposition n'est prise pour redresser cet équilibre revenus/charges, la FCF sera en difficulté dès la fin de saison 2027.



FÉDÉRATION COLOMBOPHILE FRANÇAISE

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 avril 1930

Des actions impératives menées dès aujourd'hui

Des économies immédiates

- France Master et le magasin de la FCF s'autofinanceront en 2027. Ces structures payeront et régleront des charges immobilières à la FCF dès 2027 et contribueront à équilibrer nos comptes
- Réduction des frais d'administration avec le recours plus régulier aux visioconférences
- Optimisation du nombre de publications de notre revue nationale en 2027
- Renégociation de nos contrats fournisseurs à la baisse
- Alerte de nos salariés sur les économies à mener systématiquement dans leurs actions

De nouvelles sources de revenus externes

- Subventions à demander auprès des institutions pour accompagner la relance de la colombophilie
- Étude sur la création de lieux de lâcher sécurisés et payants pour les concours étrangers dès 2027
- Étude sur la création de contrôles de lâchers incluant un service premium payant proposé aux organisateurs dès 2027
- Mise location de la salle de réception de Festubert dès achèvement des sanitaires
- Revalorisation des tarifs de nos permis de lâchers

Une revalorisation de nos licences et de nos bagues

Ces mesures seules, ne suffiront pas à pérenniser l'équilibre de nos comptes pour l'avenir.

Nos adhésions se réduisent chaque année de 2 à 5% depuis 30 ans, et l'analyse de la pyramide des âges de nos adhérents est catastrophique.

Au-delà de rééquilibrer nos comptes, nous avons besoin de moyens pour moderniser et relancer notre passion.

Des fédérations régionales qui souffrent également

Enfin, la situation économique de plusieurs fédérations régionales ne permet plus d'assurer le service attendu en local par les amateurs. Plusieurs régions demandent à la FCF de revaloriser la contribution qui leur est réservée sur les licences nationales.

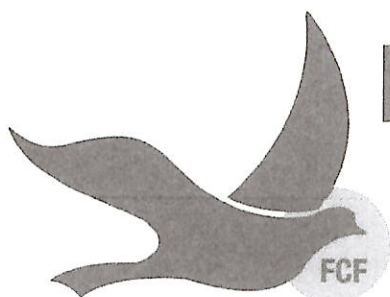
En conclusion

Décider de soumettre au vote une augmentation de nos licences et de nos bagues est un choix difficile et impopulaire

Notre rôle d'administrateurs est néanmoins de prévoir, d'alerter et de prendre des décisions responsables dans l'intérêt collectif.

Nous espérons que ces éclaircissements vous permettent de mieux comprendre pourquoi cette revalorisation est nécessaire et essentielle pour pérenniser sereinement notre passion tant au niveau national que régional.

Pour le Conseil d'Administration
Vincent DEPECKER
Président de la Fédération Colombophile Française



LICENCES 2027

UNE RÉPARTITION CLAIRE
POUR SOUTENIR NOTRE PASSION

LICENCE ANNUELLE (TARIF NORMAL)



Une licence
pour faire vivre
la colombophilie,
à tous les niveaux.

ANCIEN TARIF (jusqu'en 2026)

22 €
au total



9 €
versés à la
Fédération
régionale



13 €
reversés à la
Fédération
colombophile
française

NOUVEAU TARIF PROPOSÉ (à partir de 2027)

35 €
au total



12 €
pour la
Fédération
régionale



23 €
pour la
Fédération
colombophile
française

LICENCE MINORÉE (JEUNES, CONJOINTS, SECONDE LICENCE...)



Une licence accessible
pour permettre
à tous de vivre
notre passion.

ANCIEN TARIF (jusqu'en 2026)

12 €
au total



5 €
versés à la
Fédération
régionale



7 €
reversés à la
Fédération
colombophile
française

NOUVEAU TARIF PROPOSÉ (à partir de 2027)

20 €
au total



8 €
pour la
Fédération
régionale



12 €
pour la
Fédération
colombophile
française